



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

PRE

17 AOUT 2017

Réglementations à

La déléguée territoriale

Dossier suivi par : Alexandra DUTHU

Tél. : 03.85.21.97.95

Mail : a.duthu@inao.gouv.fr /
inao-macon@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO

Monsieur le Préfet de l'Ain
Direction de la Réglementation et des Libertés
Publiques
Bureau des Réglementations
45 avenue Alsace-Lorraine
Quartier Bourg Centre
CS 80400
01012 BOURG EN BRESSE Cedex

Mâcon, le 7 août 2017

V/Réf : Dossier suivi par Mme GENIER 2012/0104
N/Réf : CM/LM/AD-17-480

Objet : Demande présentée par la société la SARL SO.NI.CO en vue d'exploiter une centrale d'enrobage à Replonges

Par courrier en date du 30 juin 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande d'autorisation présentée par la société SARL SO.NI.CO en vue d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud à Replonges.

La commune de Replonges appartient aux aires géographiques des AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Volaille de Bresse » et « Dinde de Bresse ». Elle est également située dans les aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Coteaux de l'Ain », « Volailles de Bourgogne », « Volailles de l'Ain », « Emmental français Est Central » et « Charolais de Bourgogne ».

Le projet a prélevé 2,78 ha sur des surfaces agricoles. La centrale étant en activité, le potentiel de production offert par ces parcelles est définitivement perdu pour les AOP et IGP présents sur la commune.

Je vous informe que l'INAO n'émet pas d'objection à l'encontre de ce projet.

Pour la Directrice,
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint,
Stéphane Meunier

Copie : DREAL

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

INAO-MACON@inao.gouv.fr